
Note d'information fédérale Octobre 2019 – n°275

1. RAPPEL : Évaluation fédérale : junior, senior et para-aviron homme et femme

Sportifs juniors J16 concernés : rameurs (ses) intéressé(e)s par la compétition.

Sportifs juniors J18, seniors et para-aviron concernés : rameurs (ses) pratiquant régulièrement et présentant un potentiel technique ou physique intéressant.

L'évaluation fait partie du chemin de la sélection, elle est obligatoire pour les athlètes prétendant à une sélection. Elle est un des critères utilisés pour désigner certains rameurs convoqués aux stages hivernaux.

À travers cette évaluation, les J16 détectés feront l'objet d'un suivi particulier. Ils seront vus par les cadres techniques régionaux et pourront être regroupés sur des stages régionaux, interrégionaux voire nationaux dans le cadre du programme PPJ.

Le test à l'ergomètre de cette évaluation doit être réalisé sur un ergomètre Concept 2.

Pour tout renseignement complémentaire, ou en cas de problème lors de la saisie des résultats, contactez : Sylvain BOSQUET (01 45 14 26 71) ou Léa DUCHEMIN (01 45 14 26 70) ou par e-mail : sylvain.bosquet@ffaviron.fr / lea.duchemin@ffaviron.fr

▪ 1/ Contenu de l'évaluation J16

1. Renseignements administratifs et sportifs
2. Mesures anthropométriques
3. Performance en course à pied sur 3000 mètres
4. Contrôle de performance à l'ergomètre sur 2000 mètres

Réglage de l'ergomètre : maximum du facteur de résistance : pour les garçons : 120 et pour les filles : 110

▪ 2/ Contenu de l'évaluation J18 et sénior

1. Renseignements administratifs et sportifs
2. Mesures anthropométrique
3. Performance en course à pied sur 3000

mètres

4. Test de performance maximale à l'ergomètre sur 2000 mètres

Réglage de l'ergomètre : facteur de résistance libre.

▪ 3/ Contenu de l'évaluation para-aviron

Les informations et résultats de l'évaluation para-aviron sont à transmettre à Charles DELVAL : charles.delval@ffaviron.fr

Indiquer la classification : PR1, PR2 ou PR3 (PD, ID ou VI).

1. Renseignements administratifs et sportifs
 2. Mesures anthropométriques
 3. Test de performance maximale à l'ergomètre sur 2000 mètres
- Réglage de l'ergomètre :* facteur de résistance libre.

▪ 4/ Mise en œuvre

Par les cadres techniques de la FFA ou les techniciens sportifs fédéraux en liaison avec les présidents de ligue, les présidents de commission sportive, et les entraîneurs de club.

▪ 5 / Calendrier

Début de la passation des épreuves et de la saisie des résultats sur le serveur licences : **entre le 1 novembre 2019 et le 16 décembre 2019 (minuit).**

▪ 6/ Résultats

Les résultats sont à inscrire par le responsable du club sur le serveur licences puis dans le menu à gauche : Tests hivernaux